

habitants du Royaume-Uni. Lorsqu'on a accordé le droit de vote aux femmes en Grande-Bretagne, elles ne l'ont pas obtenu à 21 ans mais à 26 ans. Bien que les femmes soient censées atteindre la maturité plus tôt que les hommes, on ne leur a permis de voter que cinq ans après l'âge auquel on permettait aux hommes de voter.

Je pense qu'on dit bien des bêtises à propos de cette question d'âge de discrétion. L'autre jour j'ai vu une définition du mot "discrétion" dans le *Journal*. Je regrette de ne l'avoir pas apportée, mais si je ne m'abuse on disait que c'est l'âge auquel on constate qu'on ne peut faire les choses qu'on voudrait faire. C'était quelque chose en ce sens, mais je n'en suis pas très certain. Quoi qu'il en soit, ce devrait être là la définition.

Je constate que lorsqu'une personne s'engage dans les forces armées à 18 ans ou même plus tôt, on lui accorde le droit de vote. Si un membre des forces armées a le droit de vote à 18 ans, pourquoi n'en serait-il pas ainsi de la personne qui va gagner, par exemple, la vie de sa mère et des membres plus jeunes de sa famille, dès l'âge de 18 ans?

Je puis dire qu'ils sont nombreux. Ce jeune homme ou cette jeune fille ne devrait-il voter? Pourquoi toutes ces distinctions? Elles n'ont pas leur raison d'être. Si l'on a choisi l'âge de 21 ans, comme a dit l'honorable préopinant, il y a peut-être mille ans de cela, pour quelle raison l'a-t-on fait? Qui a dit que cet âge est celui où l'homme peut distinguer entre le bien et le mal où il convient de lui accorder le droit de participer à l'administration du pays, comme un être humain ayant atteint la maturité. Quelqu'un a choisi cet âge d'une façon arbitraire. J'ignore quel était cet imbécile, mais je ne doute pas qu'il ait été aussi mal avisé que je le serais moi-même si j'allais choisir l'âge de 17 ans.

L'honorable préopinant a parlé du livre de Hilda Neatby. Il a raison. Ce livre a fait sensation. Cependant, selon moi, c'est tout ce qu'on en peut dire. Ce qu'elle dit est-il ou non fondé sur la science ou sur l'observation? Il y a là matière à discussion.

Je propose que nous considérons les choses telles qu'elles sont et que nous reconnaissons que notre opposition à cette initiative s'inspire de cette répugnance séculaire, de cette vieille habitude de chercher à restreindre le droit de vote ou la participation aux affaires publiques au plus petit nombre possible de gens. Les jeunes d'aujourd'hui, à l'âge de 18 ans,—ceci est particulièrement vrai de ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'université, mais qui ont dû s'acquitter avant l'âge de 21 ans de leurs devoirs de citoyens,—ont le droit de voter et nous ne devrions pas le leur refuser.

**M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de participer à la discussion, mais je ne puis m'empêcher de répondre, au moins brièvement, à l'honorable député qui vient de reprendre son siège, vu les propos qu'il a tenus. Personnellement j'ai toujours écouté avec intérêt l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), dont les propos m'ont souvent paru empreints d'un certain bon sens et d'une certaine sagesse. Mais il me semble que cet après-midi il s'est un peu écarté de sa voie habituelle,—s'il ne s'est pas tout à fait transformé en démagogue,—en laissant entendre que les adversaires du projet de loi sont les réactionnaires et vivent dans le passé. Ce n'est pas mon avis. J'estime que l'honorable député fait preuve d'injustice en tenant pareils propos. Absolument rien ne l'autorise à parler ainsi. Peut-être a-t-il quelque qualité pour parler de la situation des femmes dans la vie publique et des motifs qui ont inspiré ceux qui leur ont donné le droit de vote. Je veux bien, en cette affaire, m'en remettre à son jugement.

Par ailleurs, je voudrais qu'il soit bien entendu que j'estime, pour ma part, en connaissant aussi long que lui sur la jeunesse de mon pays. Il se trouve que je suis père de cinq enfants, dont tous ont en ce moment le droit de vote.

Ayant atteint l'âge de vingt et un ans, ils sont maintenant assez vieux pour voter de façon intelligente, pour bien voter, même s'il a fallu un certain temps pour leur apprendre à voter comme il faut. Aucun d'entre eux ne souscrira à la proposition du député de Vancouver-Kingsway, aucun n'estimant qu'il soit opportun, nécessaire ou juste de commencer à voter à l'âge de dix-huit ans. Comme je vis dans une ville universitaire, j'ai eu l'avantage de recevoir une masse de jeunes gens chez moi; je n'exagère pas. Au cours d'un certain nombre d'années, un grand nombre de jeunes gens sont ainsi venus chez moi, le dimanche soir ou quelque autre soir de la semaine, et nous avons discuté ces questions ensemble.

Je suis d'accord avec le député d'York-Scarborough (M. Enfield), qui a exprimé son opinion tantôt sur les difficultés qui se présentent ici. Je crois que notre collègue faisait écho en cela aux vues de nos jeunes gens. Les problèmes étant aussi compliqués qu'ils le sont, nos jeunes gens ne croient pas qu'il leur appartienne de droit divin de voter dès qu'ils ont atteint dix-huit ans. De fait, ils ne croient pas qu'ils doivent voter à l'âge de dix-huit ans. Certains se demandent même si l'on n'aurait pas dû fixer l'âge de votation à plus de vingt et un ans. Je me